



AÉROPORT
DE LA RÉUNION
ROLAND GARROS

LE VOYAGE COMMENCE ICI

ROLAND GARROS
REUNION
AIRPORT
HERE BEGINS THE JOURNEY

GUIDE TARIFAIRE FRET TARIFFS

Applicable à partir du 01.04.2023
Effective on : 2023.04.01

Conditions de paiement et de recouvrement / Terms of payment & recovery

Les présentes conditions de paiement et de recouvrement sont applicables à l'ensemble des factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sur ses activités aéronautiques, extra-aéronautiques et d'assistance fret. Les redevances aéronautiques sont établies en application des articles R.224-1 et suivants du Code de l'Aviation Civile. Le calcul de toutes redevances dues à la SA ARRG suite à l'usage des installations aéroportuaires est détaillé dans le présent guide tarifaire.

These outstanding payment terms apply to invoices issued from the Reunion Roland Garros Airport concerning: aeronautical services, non-aeronautical services, freight handling. Aeronautical fees are covered by articles R.224-1 et seq. of the Civil Aviation Code. For further details on the calculation of fees due to the use of airport infrastructure and facilities, please refer to our tariffs.

Règles d'exigibilité et de garantie des créances Conditions of payment and debt security

Les créances sont par principe payables au comptant. Une demande d'ouverture de compte peut cependant être présentée. L'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'apprécier unilatéralement cette demande d'ouverture de compte. Si l'ouverture de compte est refusée, le client doit s'acquitter de ses créances au comptant (les exploitants d'aéronefs ont l'obligation de payer les redevances avant le décollage de l'appareil).

Dans le cas d'un client en compte, les factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sont exigibles au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les réclamations éventuellement formulées ne peuvent, en aucun cas, donner un caractère suspensif au paiement.

En cas d'incident de paiement, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit de clôturer le compte et d'exiger un paiement au comptant du client. En cas de clôture d'un compte client ou de fin d'activité du client avec l'aéroport, pour quelque motif que ce soit, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros éditera une facturation de clôture couvrant l'ensemble des prestations ou redevances dues à cette date. Cette facturation sera établie, prorata temporis, sur une base réelle ou, à défaut, sur une base forfaitaire issue d'une moyenne des dernières facturations établies.

La société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'exiger d'une compagnie aérienne la souscription d'une garantie à première demande auprès d'un établissement bancaire français de premier rang. Le montant de la garantie demandée sera évalué par la société au regard, notamment, du volume d'activité du client.

In principle, debts are to be paid cash. However, an application for opening of account may be made. Reunion Roland Garros Airport reserves the right to unilaterally assess this request. If the request is declined, the customer must satisfy any obligation to reimburse payments cash (aircraft operators have the obligation to pay fees before takeoff).

In case of a client into account, the invoices issued by Reunion Roland Garros Airport are due no later than 30 days from the date of issue of the invoice. Under no circumstances may claims lead to suspension of payment. In case of delay or nonpayment, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to close the account and to ask the customer for a cash payment. As part of a customer's account closure operation, for any circumstances, Roland Garros Reunion Airport will issue a balance invoice including all applicable and unavoidable taxes, charges and fees to be paid. The invoice shall be charged either on the pro-rated basis under an actual-cost basis and in compliance with the contracts, or on a flat-rate basis provided by the average of the last invoices issued.

Airlines might be requested a first demand guarantee subscription issued by a first rank French bank institution. The amount of the guarantee will be assessed by Reunion Roland Garros Airport, considering the customer business volumes.

Mode de règlement des factures

Invoices settlement procedure

Les factures des clients en compte sont à régler par virement bancaire ou par chèque bancaire ou postal conformément aux indications figurant sur la facture. Le paiement s'entend comme réalisé à l'encaissement effectif du prix. Les règlements sont acceptés en espèces ou par carte bancaire (sauf American express). Toutes les factures sont à régler en euros.

Les effets de commerce (billets à ordre, traites et lettres de change) ne sont pas acceptés par la société Aéroport de La Réunion Roland Garros. En cas de paiement anticipé ou dépôt de garantie, aucun escompte n'est consenti. Les avances, acomptes et dépôts de garantie ne portent pas intérêt.

Account consignors' invoices are to be paid either by bank transfer or by check, in accordance with the information stated on the invoice. Payment is understood to mean the effective receipt of the amount.

Cash and credit card payments only are accepted (except American express). Payments can only be done in euros.

Commercial papers such as promissory notes, drafts, and bills of exchange are not accepted by Reunion Roland Garros Airport Company.

No discount will be granted for early payment or security deposit.

Advances, payments on accounts and guarantee deposits shall not bear interest.

Recouvrement des créances impayées

Recovery of late payments

Toute facture émise par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros dont le règlement n'est pas intervenu dans les délais de règlement des factures ci-avant définis, est majorée d'une pénalité de retard de 10% par an en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, augmentée d'un forfait pour frais de recouvrement fixé à 40,00€ HT. Ces pénalités s'appliquent sans qu'un rappel soit nécessaire.

A l'expiration d'un délai de 60 jours calendaires à compter de la date d'échéance figurant sur la facture et à défaut de règlement, la facture est transmise, sans préavis au Service juridique de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros pour un traitement contentieux et est augmentée d'un forfait complémentaire pour frais de précontentieux fixé à 150,00€ HT. Les garanties constituées peuvent être appréhendées et les cautions fournies sont appelées sur simple mise en demeure du Président du Directoire de la société Aéroport de La Réunion Roland Garros.

En outre, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'engager toutes procédures légales nécessaires à la sauvegarde des droits de la société et au recouvrement des créances. La société se réserve également le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans préavis, ni formalité.

En cas de non-paiement des redevances dues par l'exploitant d'un aéronef, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros est admise notamment à requérir, de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome, que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige (article L.6123-2 du Code des Transports).

La totalité des frais occasionnés par une éventuelle démarche contentieuse est mise à la charge du client.

Pursuant to article L441-6 of the French Commercial Code, in case of late or nonpayment within the time frame of payment specified above, the amount of the invoice will be revised upwards by a 10% penalty per year, in addition to operating fees at € 40 excluding VAT. These penalties will be payable without a recall being necessary.

At the end of a period of 60 days from the date of issue of the invoice, our Legal department in charge of recovery will be seized, and additional fees will be charged (€150 excluding VAT). Guarantees and deposit shall be used.

In addition, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to take all legal procedures necessary for the safeguarding of the rights of our company and the collection of receivables. The company also reserves the right to solve the contract without prior notice, because of the non-respect of payment before the deadline.

In the case of nonpayment of the fees payable by an aircraft operator, Reunion Roland Garros Airport Company is authorized to require from the authority in charge of the air traffic on the aerodrome to possess the aircraft until the deposit of the amount of money in dispute (article L.6123-2 of the legitimate Transport Code).

All fees and costs involved will be paid by the customer.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

Applicable law and jurisdiction

Toute contestation issue de l'application ou de l'interprétation des dispositions ci-dessus seront de la compétence des juridictions françaises. Le droit français s'applique à l'exclusion de tout autre droit. En cas de contradiction, la version française du guide tarifaire prévaut sur la version traduite.

All differences arising out of interpretation or application of the above provisions shall be subject to the jurisdiction of the French courts.

The law applicable between the parts is the French law exclusively. French version prevails in case of dispute.

Tarifs redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret aérien

Charges for the use of freight infrastructure

Redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret calculée sur le tonnage fret embarqué ou débarqué.

Charges for the use of freight infrastructure and equipment are calculated by the tonnage of freight loaded or unloaded.

	Tarifs en € HT au 01/04/2023
RUIRFA Uniquement pour les compagnies aériennes	Tarif par Tonne
IMPORT / Disembarked Freight	40,11 € / T
EXPORT / On board Freight	15,37 € / T

Manutention et entreposage du fret

Handling & storing of freight

Tarifs frais de manutention et entreposage fret

Freight handling and storage charges (exclusive of tax)

Horaires d'ouverture pour la livraison ou la réception du fret :

- IMPORT = 7h - 17h du lundi et vendredi et 8h-15h le samedi
- EXPORT = 7h - 19h du lundi au vendredi et 7h-17h le samedi"

Sont considérés comme « marchandises prioritaires » :

- Priorité 1 : Clients Expressistes, Marchandises AOG , LHO, AVI et clients comptants
- Priorité 2 : périssables et médicaments"

IMPORT ET EXPORT		Minimum de perception	Tarifs en € HT au 01/04/2023	
Documents Document		Minimum de perception	Tarifs	
IMPORT EXPORT	TRAITEMENT DEMATERIALISE Frais de traitement manuel de dossiers non dématérialisés (exemple : BAE, LTA, client comptant...)	6 €	6,26 € / Unité	
	RECLAMATION ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE Au delà de 3 jours, après la livraison/reception du colis. Traitement des réclamations et frais de recherches documentaires consécutifs à une demande du client (recherche simple avec/sans une photocopie). Les demandes faites moins de 3 jours ouvrés après la livraison / réception de la marchandise ne sont pas facturées.		9,39 € / Unité	
Options et Traitements spécifiques SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS		Minimum de perception	Tarifs	
IMPORT EXPORT	COFFRE-FORT Frais de stockage en chambre forte	20 €	0,25% de la valeur de la marchandise	
	CONTRE-PESEE Frais de contre-pesée : s'applique aux expéditions devant faire l'objet d'une contre-pesée à la demande de l'expéditeur, du destinataire, de l'autorité compétente ou les demandes à titre personnel. La facturation est adressée au client concerné et non au demandeur de la contre-pesée.	2 €	2,06 € / pesée	
IMPORT EXPORT	DESTRUCTION Frais de destruction de marchandises s'applique aux marchandises non-réclamées, abandonnées ou non conformes.			
	Détruit par la SARRG	PER, Végétaux	10 €	2,06 € / Kg
		MED	10 €	3,08 € / Kg
		Autres	10 €	2,06 € / Kg
Détruit par un prestataire	La SA ARRГ se réserve le droit de déterminer si la destruction doit se faire par un prestataire.	62,54 €	facturation au réel + frais de dossier de 62,54€	

IMPORT		Minimum de perception	Tarifs en € HT au 01/04/2023
Base BASIC IMPORT FREIGHT HANDLING FEE		Minimum de perception	Tarif par KG
IMPORT	RTEM Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM). s'applique pour les cargos unit dont l'ecor (comptage et/ou dépalettisation) s'effectue au sein du terminal fret.	Clients en compte	1,37 €
		Clients comptant	8,47 €
	RTHM Redevance de traitement du fret hors magasin (RTHM) : traitement simplifié pour les cargos unit dont l'ecor (comptage et/ou dépalettisation) n'est pas effectué (BUP).		0,223 € / Kg
	DEGROUPE Redevance de dégroupage BUP (RTEM + 20%). S'applique pour l'ecor (dépalettisation) d'un Cargo Unit comportant une LTA pour plusieurs HAWB.		0,270 € / Kg
	DEGROUPE URGENT Redevance dégroupage LTA Urgent à la demande du preneur. S'applique pour l'ecor d'un colis considéré comme non prioritaire (hors priorité 1 et 2 défini en préambule).		52,38 € 0,230 € / KG + forfait de 52,38€ par LTA

Stockage STORAGE		Minimum de perception	Tarif par KG par jour
IMPORT	SURESTARIES Frais de magasinage. S'applique à tous les colis non récupérés stockés au-delà de 3 jours ouvrables à compter du lendemain de l'arrivée du vol (hors samedi, dimanche et jours fériés : les jours de week-ends et jours fériés compris dans les trois premiers jours, ne sont pas pris en compte).	12 €	0,258 € / Kg / jour
	SURESTARIES (RTHM) Frais de magasinage pour BUP. Le décompte se fait à partir du lendemain de la réception : les jours de week-ends et jours fériés compris dans les deux premiers jours, sont pris en compte. S'applique à tous les CU non récupérés. - s'applique à tous les colis (BUP) réceptionnés plus de 2 jours après l'arrivée du vol de réservation. - s'applique à tous les colis (BUP) en transbordement réceptionnés et stockés plus de 2 jours après l'arrivée du vol de réservation. <i>Exemple : pour un colis réceptionné le lundi, les surestaries seront facturés à partir du jeudi matin.</i>	12 €	0,297 € / Kg / jour

Autres frais et prestations OTHER SERVICES		Minimum de perception	Tarifs
IMPORT	MISE A QUAI ET LOCATION D'ENGIN MECANISE Mise à disposition d'engin mécanisé (chariot élévateur; gerbeur...) pour livraison à quai. Prestation intégrée automatiquement à l'apurement pour la RTHM		26,09 € / 1/4 H
	TRAITEMENT HUM Traitement des HUM (dépouilles mortuaires) facturé uniquement dans le cas d'un transbordement.		32,32 € / Unité
	PRESENTATION POUR CONTROLES PHYTOSANITAIRES OU DOUANES Déplacement des colis de/vers les zones de contrôles vétérinaires et phytosanitaires. Déplacement des colis de/vers le banc de visite sous Douanes		15,42 € / LTA

Options et Traitements spécifiques

SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS

Minimum de perception

Tarif par KG

			Minimum de perception	Tarif par KG	
IMPORT	LIVRAISON PRIORITAIRE Redevance de traitement prioritaire.				
	<p>EXPRESSISTES - AOG - AVI - LHO-RRY-RRW : Les clients Expressistes, les marchandises AOG,AVI,LHO,RRY,RRW, et clients comptants sont automatiquement classés en Priorité 1. Sans surcoût pour les clients comptants.</p>	<p>Priorité 1 Hautement prioritaire</p>	<p><i>Clients Expressistes Marchandises AOG et AVI, LHO</i></p>	1 €	0,023 € / Kg
			<p><i>Clients comptants</i></p>	sans surcoût	
			<p><i>Périssable et Médicaments</i></p>	2 €	0,034 € / Kg
	<p>PÉRISSABLES - MÉDICAMENTS : Il est possible - sur demande du client - de faire passer ces marchandises en Priorité 1 moyennant un surcoût conformément à la grille ci-contre. Attention : du fait de leur nature, les catégories "Expressistes,AOG ,AVI,LHO ,RRY et RRW" restent prioritaires à la catégorie "Périssables et médicaments".</p>	<p>Priorité 2 Prioritaire</p>	<p><i>Autres</i></p>	3 €	0,045 € / Kg
			<p><i>Périssable et Médicaments</i></p>	1 €	0,023 € / Kg
			<p><i>Autres</i></p>	2 €	0,034 € / Kg
	<p>AUTRES : Toutes les marchandises (hors Expressistes, AOG, AVI, LHO, RRY,RRW, Périssable et Médicaments) sont automatiquement classées en Priorité 3 sans surcoût pour l'opérateur. Il est possible - sur demande du client - de faire passer ces marchandises en Priorité 1 ou 2 moyennant un surcoût conformément à la grille ci-contre. Attention : du fait de leur nature, les catégories "Expressistes - AOG - AVI" et "Périssables et Médicaments" restent prioritaires à la catégorie "Autres".</p>	<p>Livraison standard</p>	<p><i>Périssable et Médicaments</i></p>	sans surcoût	
			<p><i>Autres</i></p>	sans surcoût	
	IMPORT	<p>MATIERES DANGEREUSES Frais de traitement des matières dangereuses . Attention : si un colis est considéré "marchandise dangereuse" son poids doit être déclaré sur le Cargo Community System. Sans cette déclaration, c'est l'ensemble du lot qui sera considéré comme "marchandise dangereuse".</p>		1 €	0,013 € / Kg
IMPORT	<p>CHAMBRE FROIDE Frais de stockage en chambre froide et hall de tri réfrigéré pour tout fret devant voyager sous certaines conditions liées à la température. Les marchandises appartenant aux catégories ICE, PER, EAT, PES et MED (hors contre indications inscrites sur le colis) sont automatiquement traitées en chambre froide. Se calcule dès la réception de la marchandise pour entreposage. La demi-journée ne peut être facturée que pour la première journée d'entreposage. Après la première journée, toutes les journées entamées seront facturées comme étant des journées complètes d'entreposage.</p>	<p><i>Par journée</i></p>	1 €	0,071 € / Kg / jour	
		<p><i>Par demi-journée</i></p>	1 €	0,036 € / Kg / demi-journée	
	<p>ANIMAUX Redevance Station animale. Supplément de 10% sur les frais de traitement de base</p>		5 €	0,023 € / Kg	
	<p>SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES Livraisons/réceptions Samedi ou Dimanche ou Jours fériés</p>		1 €	0,112 € / Kg	
	<p>HORS HORAIRES D'OUVERTURE Livraison/réception hors horaires d'ouverture (selon l'heure de scan ou le déclenchement de la préparation par l'opérateur) IMPORT = 7h - 17h du lundi et vendredi et 8h-15h le samedi <i>Par exemple: une Livraison/réception effectuée le samedi à 18h se verra facturée les 2 prestations : Livraison/réception le samedi + Livraison/réception hors horaire d'ouverture.</i></p>		1 €	0,112 € / Kg	

EXPORT		Minimum de perception	Tarifs en € HT au 01/04/2023	
Base BASIC EXPORT FREIGHT HANDLING FEE		Minimum de perception	Tarif par KG	
EXPORT	PRISE EN CHARGE Prise en charge et acceptation du fret avant l'entrée en magasin et/ ou avant l'inspection filtrage par la sûreté (reception, pesée et transfert dans le terminal).		0,004 € / Kg	
	RTEM Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM) s'applique pour les marchandises dont le traitement s'effectue au sein du terminal fret	Clients en compte	1,37 €	0,133 € / Kg
		Clients comptant	8,47 €	
	RTHM Redevance de traitement du fret hors magasin (RTHM) : traitement simplifié pour les cargos unit dont la palettisation n'est pas effectuée au sein du terminal fret (BUP)			0,067 € / Kg
	TRANSBORDEMENT Redevance de traitement du fret en transbordement.			0,116 € / Kg
Stockage STORAGE		Minimum de perception	Tarif par KG	
EXPORT	SURESTARIES Frais de magasinage. Le calcul se fait à partir du 4ème jour à compter de la réception, dans ces jours de franchise les week-end et jours fériés sont comptés. - s'applique à tous les colis (colis, BUP) livrés plus de 3 jours avant le départ du vol de réservation. - s'applique à tous les colis (colis, BUP) en transbordement livrés et stockés plus de 3 jours avant le départ du vol de réservation <i>Exemple : pour un colis livré le lundi, les surestaries seront facturés à partir du vendredi matin.</i>		0,155 € / Kg / jour	
Autres frais et prestations OTHER SERVICES		Minimum de perception	Tarif par KG	
EXPORT	TRACTION DE PALETTES AVION Traction de palettes avion en zone côté piste (maxi. 2 unités/traction).	33,53 €	34,47 € / Traction	
	VEHICULE LEGER Traitement véhicule léger.	338,83 €	348,32 € / Véhicule	
	CYCLOMOTEUR Traitement motocyclette.	169,43 €	174,17 € / Véhicule	
	MINIMUM PERCEPTION Minimum de perception / LTA.	1,37 €		
	CONSTITUTION STACK PALETTES		0,133 € / Kg	
	EXPEDITION STOPPEE Frais pour expédition stoppée après admission dans le terminal FRET. S'applique pour les envois refusés après l'entrée dans le terminal FRET devant ressortir coté ville.	5 €		0,067 € / Kg

Options et Traitements spécifiques SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS		Minimum de perception	Tarif par KG	
EXPORT	INTERVENTION SUR PALETTE S'applique lorsque une palette constituée par l'expéditeur doit être modifiée car non conforme. S'applique lorsque une palette conforme constituée par la SA ARRG doit être modifiée à la demande de l'expéditeur. S'applique lorsque une palette en transbordement nécessite une intervention.		0,067 € / Kg	
	TRAITEMENT PRIORITAIRE (fret express..)	1 €	0,007 € / Kg	
EXPORT	MATIERES DANGEREUSES Frais de traitement des matières dangereuses. Frais de traitement des matières dangereuses. Attention : si un colis est considéré "marchandise dangereuse" son poids doit être déclaré sur le Cargo Community System. Sans cette déclaration, c'est l'ensemble du lot qui sera considéré comme "marchandise dangereuse".	1 €	0,007 € / Kg	
EXPORT	CHAMBRE FROIDE Frais de stockage en chambre froide réfrigérée pour tout fret devant voyager sous certaines conditions liées à la température. Les marchandises appartenant aux catégories ICE, PER, EAT, PES et MED (hors contre indications inscrites sur le colis) sont automatiquement traitées en chambre froide Se calcule dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les ½ journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées à la ½ journée. <i>Exemple : une marchandise qui a été réceptionnée à 13h00 et qui a quitté le terminal export à 8h le lendemain sera facturée 1 journée (2 demi-journées) de chambre froide</i>	Par journée	1 €	0,048 € / Kg
		Par demi-journée	1 €	0,024 € / Kg
	ANIMAUX Redevance Station animale.		5 €	0,013 € / Kg
	SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES Livraisons/réceptions Samedi-Dimanche-Jours fériés		1 €	0,067 € / Kg
	HORS HORAIRES D'OUVERTURE Livraison/réception hors horaires d'ouverture : EXPORT = 7h - 19h du lundi au vendredi et 7h-17h le samedi Attention : une Livraison/réception effectuée le samedi à 18h se verra facturée les 2 prestations : Livraison/réception le samedi + Livraison/réception hors horaire d'ouverture.		1 €	0,067 € / Kg

Remarques / Notes :

Les demandes de prestations autres que celles indiquées ci-dessus feront l'objet d'une cotation spécifique.

Prestations soumises à TVA (taux de TVA applicable : 8,5%) :

- Frais de magasinage à partir du 15ème jour,
- Frais de chambre froide à partir du 15ème jour
- Destructions de marchandises.

Précision sur le temps de stockage :

- La période de facturation commence dès l'heure de réception de la marchandise pour entreposage et se termine à l'heure de fin d'entreposage. La facturation minimum correspond à la première demi-journée de stockage.
- La première demi-journée le matin correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise le matin et 12h00 local, passé ce délai jusqu'à la fermeture de l'aérogare : il sera facturé la journée complète d'entreposage.
- La première demi-journée l'après-midi correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise si celle-ci est réceptionnée après 12h00 pour entreposage, jusqu'à l'heure de fin d'entreposage si elle est effectuée avant la fermeture de l'aérogare le même jour.
- Dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées comme étant des journées complètes d'entreposage.

Précision sur le temps de stockage Export:

- La période de facturation commence dès l'heure de réception de la marchandise pour entreposage et se termine à l'heure de fin d'entreposage. La facturation minimum correspond à la première demi-journée de stockage.
- La première demi-journée le matin correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise le matin et 12h00 local, passé ce délai jusqu'à la fermeture de l'aérogare : il sera facturé la journée complète d'entreposage.
- La première demi-journée l'après-midi correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise si celle-ci est réceptionnée après 12h00 pour entreposage, jusqu'à l'heure de fin d'entreposage si elle est effectuée avant la fermeture de l'aérogare le même jour.
- Dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les demi-journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées à la 1/2 journée

Quotations are available on request for freight services not mentioned above.

VAT is applicable on (VAT applicable at 8.5%) :

- storage fees from the 15th working day,
- Cold storage fees from the 15th working day,
- Freight destruction fees

Precision on storage time:

- The minimum invoiced corresponds to the first half day of storage coming into effect from the time the terminal receipt the goods for storage and defined by the end of storage time
- The first half day in the morning is determined by the period between the time the terminal receipt the goods in the morning until noon (12:00 am Réunion), after this time (12:00 am) until the closing of the fret terminal you will be invoiced the entire day.
- The first half-day in the afternoon is determined by the period between the time the terminal receipt the goods for storage if it is received after noon (12:00 am Réunion), until the closure of the fret terminal.
- The days after the terminal receive the goods, will be invoiced as entire days of storage.

Pour toute information concernant ces tarifs, veuillez contacter le secrétariat du fret de l'aéroport.

For more information on these charges, please contact the Freight Office of the airport.

ACCUEIL AEROGARE FRET
Aéroport de La Réunion Roland Garros
Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie
Tel : +262(0)262488036 Fax : +262(0)262488113
Mail : fret@reunion.aeroport.fr

<p>SERVICE VENTES Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 Mail : facturation@reunion.aeroport.fr</p>
<p>POSTE DE COORDINATION DE L'EXPLOITATION (PCE) Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 SITA : RUNFHXH Mail : pce@reunion.aeroport.fr</p>
<p>Service Sûreté Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1622 Fax : +262(0)262488046 Mail : surete@reunion.aeroport.fr</p>
<p>Service Exploitation passagers Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1604 Fax : +262(0)262488046 Mail : Stephane.courtois@reunion.aeroport.fr</p>
<p>SECRETARIAT FRET Aéroport de La Réunion Roland Garros Nouvelle Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)262488036 Fax : +262(0)262488113 Mail : fret@reunion.aeroport.fr</p>
<p>SERVICE PARKING Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 8019 Fax : +262(0)262488219 Mail : parking@reunion.aeroport.fr</p>
<p>Pôle Développement et Relations Clients Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 Mail : reservation.salle@reunion.aeroport.fr / developpement@reunion.aeroport.fr</p>
<p>Poste de Coordination Technique (PCT) Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)2624888011 Fax : +262(0)262488388 Mail : pct@reunion.aeroport.fr</p>



S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros
74 avenue Roland Garros Aérogare passagers - 97438
Sainte-Marie
Tél. : 0262 48 80 00
Fax : 0262 48 80 46
contact@reunion.aeroport.fr
www.reunion.aeroport.fr
SA à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de
148 000 euros - SIRET 528 194 434 00015